



Bastia
CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 2 juin 2022

Objet : Attribution d'une subvention à l'association BASTIA-CORSICA 2028

Date de la convocation : 25 mai 2022

Date d'affichage de la convocation : 25 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux du mois de juin à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 14

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame ALBERTELLI Viviane Monsieur MORGANTI Julien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur PERETTI Philippe à Madame de GENTILI Emmanuelle ;
Monsieur DALCOLETTI François à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame MATTEI Mathilde à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Madame PELLEGRINI Leslie à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame POLISINI Ivana ;
Madame SALGE Hélène à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/NOV/01/11 en date du 10 novembre 2021 portant création de l'association Bastia-Corsica 2028 pour assurer le portage collectif de la candidature au label « Capitale européenne de la Culture » en 2028 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant les objectifs et missions de l'association suivants :

- Associer et fédérer autour de la candidature les acteurs de secteurs, structures et territoires différents, publics et privés
- Recueillir et gérer les financements mixtes
- Présenter en décembre 2021 le dossier de candidature pour la pré-sélection des 4 villes qui seront amenées à concourir pour l'obtention du label
- Réaliser le programme culturel et artistique en 2028, en cas de sélection.

Considérant le projet d'activités présenté dans la convention figurant en annexe pour répondre aux objectifs et missions de l'association ;

Considérant que le projet de l'association repose sur la consultation et l'implication de tous les acteurs à travers les ateliers participatifs de la Fabrique de projet qui auront lieu de mai à juillet 2022 dans toute la Corse et qui feront suite aux premiers ateliers du 3 au 6 décembre 2021, à Corti, Bastia et Sartè ;

Considérant que l'association œuvre également à la création d'un Club des Ambassadeurs pour assurer une présence au niveau européen et promouvoir la candidature de Bastia Corsica 2028 en mobilisant particulièrement la diaspora ;

Considérant la mise en place d'un Comité des Mécènes qui permettra de recueillir des financements mixtes ;

Considérant que l'association organisera des voyages d'études pour permettre de nouer ou développer des liens avec différentes îles de la Méditerranée ainsi que des villes et pays européens ;

Considérant le budget prévisionnel annuel de l'association à hauteur de 265 300 € ;

Considérant le souhait de notre collectivité de soutenir le projet de l'association par une aide au fonctionnement de 80 000 €.

Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Monsieur Pierre SAVELLI et Madame LACAVE Mattea ne participant pas au vote.

Article 1 :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention à l'association BASTIA-CORSICA 2028 au titre de l'année 2022 pour un montant total de 80 000 €.

Article 2 :

- **Approuve** la convention annuelle de partenariat entre la Ville et l'association BASTIA-CORSICA 2028.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de partenariat 2022 avec l'association BASTIA-CORSICA 2028.

Article 4 :



- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 compte 6574 sous-fonction 33.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérécours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

Signé par : Pierre SAVELLI
Date : 08/06/2022
Qualité : MAIRE